

CONSEIL D'ADMINISTRATION du MARDI 5 JUILLET 2022

COMPTE RENDU

LHERBRET Philippe Président CGT	COTE Jérôme Vice-Président Délégué CGT	BEAL Gilles 1 ^{er} Vice-Président CGT	DEVIGNAT Pascal 2 ^{ème} Vice-Président CFDT	BENAMEUR Mehdi 3 ^{ème} Vice-Président FO	BOUVIER Georges 4 ^{ème} Vice-Président CFE/CGC
EPALLE Christophe 5 ^{ème} Vice-Président EXCUSE CGT	ARNAUD Richard Trésorier Général CGT	BOUCHET Jean-Luc Trésorier Général Adjoint FO	LOISEAU Simon Secrétaire Général CGT	BOUILLET Laurent Secrétaire Général Adjoint CFE/CGC	CHAVANNE Marc EXCUSE CFDT
CLERVAUX Laetitia EXCUSEE CGT	COULON Yves-Marie CFDT	DEPALLE Simon CGT	DEVIDAL Philippe CGT	ENCIZO Stéphane EXCUSE CGT	INTORRE Catherine CFDT
LARMANDE Alain CGT	MATHIEU Sandrine EXCUSEE CGT	MEZRAG Kaoutar EXCUSEE FO	MOUNIER Ludovic CFDT	PRESLE Jean-Luc CFDT	VELTRI Isabelle CFDT

CGT : 8 / 12

CFDT : 6 / 7

FO : 2 / 3

CFE/CGC : 2 / 2

Soit un total de : 18 / 24 membres présents à l'ouverture de la séance.

INVITES : M. Jean-Louis GROBEL – D.I.T. (Excusé)
M. Rémy DAVID – Chef de Cabinet R.A.L. (Excusé)
M. Sylvain PERRONE – Resp. Maintenance & Logistique (Présent)

Ouverture de la séance à : 8h55.

ORDRE DU JOUR :

Point n° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 03/05/2022

Point n° 2 : BUDGET

Point n° 3 : IMMOBILIER (St-JULIEN – LE TRANSVAL)

Point n° 4 : VACATIONS ASSISTANTE SOCIALE (prolongation mission)

Point n° 5 : EVOLUTION DU BAREME SANTE SOLIDARITE

Point n° 6 : DECISION SUR LA CAUTION D'UN BENEFICIAIRE SUITE A UN PROBLEME DE MISE A DISPOSITION (location LEZIGNEUX)

Point n° 7 : DIVERS

Philippe LHERBRET - Président de la CMCAS Loire ouvre la séance et remercie les personnes présentes pour leur venue.

Il présente M. Sylvain PERRONE – Responsable Maintenance et Logistique, qui représente le Territoire R.A.L. ce jour.

POINT N° 1 : APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 3 MAI 2022

APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3/05/2022				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION		1		
POUR	8	5	2	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

POINT N° 2 : BUDGET

Le Président laisse la parole à Richard ARNAUD – Trésorier Général.
Les différentes pièces annexes de l'ordre du jour ont été distribuées aux administrateurs.

Le suivi budgétaire arrêté au 20/06 est affiché sur écran et Richard ARNAUD commente chacune des lignes signalées en rouge (avec un solde négatif) :

- Ligne 041 SR A3 - TEC : -300 € = le remboursement de la somme réglée à tors 2 fois à TEC est intervenu. La régularisation interviendra sur le prochain suivi budgétaire
- Ligne 207 SR A01 – Section pêche St-Etienne : -38,20 €
- Ligne 2204 SR A02 – Section danse Roanne : -575 € = régularisation en cours de 717 € sur prochain suivi budgétaire.
- Ligne 2210 SR A01 – Section ART FLORAL : -317 € = les recettes interviendront sur le prochain budget (551 €).
- Ligne 2355 SR A05 - LES ILEADES : -551 € = étant donné qu'il s'agit d'une billetterie, le montant diminue au fil de l'eau sur l'exercice.
- Ligne 410303 SR E02 – SLVie 02 KARTING : -1156,53 €. Les recettes (1016 €) vont intervenir prochainement. Il y aura sans doute un écart mais expliqué par le nombre important de participants.
- Ligne 410303 SR R01 - KARTING LE COTEAU Entraînement : -570 €. Comme pour LES ILEADES, il s'agit d'une billetterie donc le montant diminuera au fil de l'eau sur l'exercice.
- Ligne 410303 SR R03 – KARTING LE COTEAU Endurance : -50 €.
- Ligne 410700 SR A03 - PADEL : -565 €. Les recettes 220 € apparaîtront sur le prochain suivi budgétaire. L'activité démarre doucement mais de manière encourageante.
- Suivent les lignes budgétaires concernant les charges communes à la CCAS Lyon et la CMCAS LOIRE (lignes avec refacturation) :
 - o 665021 PRO – Contrat entretien CMCAS LOIRE (incendie, clim, espaces verts) : -941,43 €
 - o 6650222 PRO – Prestation nettoyage locaux CMCAS LOIRE : -1622,16 €
 - o 6650231 PRO – Loyers CMCAS LOIRE 54 rue des Aciéries : -10 236,92 €
 - o 66500233 PRO – Eau, gaz, électricité CMCAS LOIRE : -80,98 €
 - o 665051 YYY – Consommables via la CCAS : - 320,36 €
 - o 665052 PRO – Affranchissement : -12 €
 - o 665053 PRO – Téléphonie accès réseau : -86,74 €

POINT N° 3 : IMMOBILIER

Le Président reprend la parole pour aborder les 2 dossiers immobiliers à l'ordre du jour :

↳ **ST JULIEN (St-Chamond)**

Le processus d'acquisition des locaux déjà évoqué suit son cours. Les élus ont rencontré sur site les différents intervenants. Notre cabinet d'expertise environnementale nous fera parvenir un compte rendu dans quelques jours.

Parallèlement, le sondage envoyé aux administrateurs de la CMCAS LOIRE pour avis sur l'achat des locaux fait apparaître les résultats suivants :

- Favorables 17
- Contre 5
- Non exprimés 2

La CMCAS Loire a confirmé à ENGIE son intention d'achat du site de ST-JULIEN. Leur comité directeur étudiera notre dossier d'ici la fin du mois de juillet.

Intervention de Richard ARNAUD : il demande des explications aux administrateurs qui se sont positionnés sur un avis d'acquisition « négatif » alors qu'il lui semblait que lors d'un CA précédent, tous les administrateurs étaient d'accord sur le projet d'acquisition ?

Intervention d'Isabelle VELTRI (CFDT) : il ne lui semble pas qu'elle était d'accord à ce moment-là non plus.

Intervention de Pascal DEVIGNAT (CFDT) : les arguments avaient été exposés à l'époque par Marc CHAVANNE. Nous allons acquérir ces locaux pour une utilisation tertiaire et nous prendrons donc la responsabilité en matière de pollution résiduelle. Leur crainte (CFDT) est que la législation se durcisse et que nous soyons inquiétés par la suite. La réglementation d'aujourd'hui ne sera peut-être pas celle de demain.

Intervention de Jean-Luc BOUCHET (FO) : Lors d'une réunion du Bureau du 4/02/2021 une décision favorable pour l'achat des locaux avait été émise par l'ensemble des membres du bureau (audio conférence).

(Décision d'achat rappelée également à l'ensemble des administrateurs lors du Conseil d'Administration du 25/03/2021)

Intervention d'Isabelle VELTRI : concernant le bâtiment, des travaux sont-ils prévus ?

Réponse de Philippe LHERBRET : oui des travaux d'entretien seront à réaliser : changement des fenêtres, peinture notamment.

Intervention de Simon LOISEAU : qui rappelle que comme pour le site de LEZIGNEUX, « le par et pour » a permis d'effectuer des travaux de manière bénévole.

Intervention de Richard ARNAUD : ENGIE sont pleinement conscients de l'état des locaux.

Intervention de Jean-Luc PRESLE : hormis le dossier d'expertise environnementale, nous aurions pu faire intervenir un architecte pour analyse des bâtiments et évaluation des travaux à prévoir pour les années à venir. Pour le cas de LEZIGNEUX, nous aurions su à l'époque que des travaux de toiture étaient à prévoir.

Intervention de Jérôme COTE : qui peut se projeter dans le futur, qui peut connaître les réglementations futures ?

Simon LOISEAU : dans tous les cas, le site ST-JULIEN ne sera jamais vendu pour un usage d'habitation.

↳ LE TRANSVAL

Le dossier se poursuit pour la vente du bâtiment AVIRON, soit au club d'aviron lui-même, soit à la ville de ROANNE.

Le 30/06 a eu lieu un rendez-vous sur site pour le bornage du terrain ; nous attendons un retour sur le résultat de ce bornage par le géomètre (surface des parcelles).

Notre notaire se chargera de la vente, nous pourrions à ce moment-là visiter l'intérieur du bâtiment et vérifier l'état exact des locaux pour un état des lieux (notamment les branchements en eau).

Intervention de Pascal DEVIGNAT : concernant le mur « mitoyen » aurons-nous un problème à ce niveau-là ?

Réponse de Philippe LHERBRET : non. Nous sommes propriétaires des sols. Seule une partie du mur est propriété de l'aviron puisqu'ils l'ont construit.

Le Président espère que le dossier avancera rapidement.

POINT N° 4 : VACATION ASSISTANTE SOCIALE (prolongation contrat)

Le Président rappelle que la convention en cours signée avec l'organisme CFSS (Centre Forézien de Service Social) se termine fin septembre 2022.

Pour rappel : ces vacances d'assistante sociale sont à destination des pensionnés seulement, à raison de 2 fois par mois, dans les locaux de la CMCAS Loire.

A ce jour, 40 entretiens ont eu lieu sur 10 mois et ont concerné 15 dossiers de bénéficiaires de la CMCAS : santé, handicap, logement, droits sociaux juridiques sécurité sociale, la situation financière, la vie familiale éducative et sociale.

Le 27/09 le Président rencontrera l'ensemble du Réseau Solidaire de la CMCAS Loire à LEZIGNEUX. Ce réseau devrait nous apporter de nouveaux dossiers à transmettre à l'assistante sociale.

Commentaire de Simon LOISEAU : les collègues des IEG en situation d'invalidité catégorie 3 sont considérés comme inactifs et n'ont plus droit aux services sociaux des IEG. La vacation de l'assistante sociale mise en place est donc utile pour eux également.

Rappel du budget prévu pour la vacation : ligne 16/xxxx S01 = 7000 € sur l'année complète.

Intervention de Richard ARNAUD : il propose de passer à une convention sur une période plus longue ou une reconduction tacite d'année en année.

D'un autre côté, nous pourrions faire un point annuel, à l'occasion d'un Conseil d'Administration. Le projet est soumis au vote des administrateurs :

VACATION ASSISTANTE SOCIALE – Mise en place d'une convention tacite				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	6	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 5 : EVOLUTION DU BAREME SANTE SOLIDARITE

Le Président indique que nous avons été sollicités par la Commission Santé Solidarité pour un réajustement des barèmes de prise en charge.

En 2013 et 2015, ces barèmes avaient été réajustés mais n'ont plus évolué depuis.



Com SANTE SOL -
Etude révision barèr

Affichage sur écran du barème actuel et du projet de mise à jour : l'évolution proposée est à hauteur de 20% des plafonds. Les seuils des coefficients sociaux n'étant pas modifiés.

La Commission Santé Solidarité n'a pas transmis de données chiffrées sur les dossiers qu'ils ont traités et qui auraient pu justifier leur demande de mise à jour des barèmes.

Intervention de Richard ARNAUD : le budget 2022 demandé par la Commission était de 10 000 €. A ce jour, le consommé est de seulement 1200 € (à vérifier).

Malheureusement les aides possibles aux bénéficiaires sont mal connues et ce malgré la communication que la CMCAS Loire a pu réaliser (réunions, infos sur journal...).

Il faut peut-être également revoir les tranches de coef qui n'ont pas évolué depuis 2013.

Philippe LHERBRET : mentionne notre « moulinette » et les tranches différentes des coefficients sociaux.

Richard ARNAUD prend la parole pour proposer de valider le travail fait par la Commission Santé Solidarité et de réajuster les barèmes comme demandé.

Parallèlement il leur sera réclamé plus de précisions et une nouvelle proposition pour le réajustement des plafonds.

COMMISSION SANTE SOLIDARITE AUGMENTATION DE 20% DES PLAFONDS SUR LES RESTE A CHARGE				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	6	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le Président indique aux administrateurs que la Commission Santé Solidarité a une nouvelle demande concernant le prêt d'honneur.

En effet, la Commission propose l'augmentation du montant du prêt d'honneur :

- Montant actuel (remboursable tous les mois par 100 €)..... 1000 €
 - Proposition de porter ce montant à..... 1500 €
- avec un réajustement des remboursements de 125 €/mois.

A noter : un prêt d'honneur est accordé tous les 3 ans. La Commission Santé Solidarité suit 3 dossiers actuellement.

*Suspension de séance à 10h34 à la demande de l'organisation CGT.
Reprise de séance à 11h00.*

Jérôme COTE (CGT) indique que suite à la suspension de séance, l'organisation CGT propose que le montant du prêt d'honneur soit réajusté à 1200 € avec un remboursement de 100 €/mois.

Le Président demande aux autres organisations leur avis sur le sujet :

Isabelle VELTRI (CFDT) : l'organisation est d'accord sur la proposition de la Commission Santé Solidarité.

Laurent BOUILLET (CFE) : l'organisation soutient la demande de la Commission Santé Solidarité.

Jean-Luc BOUCHET (FO) : même position que les OS CFDT et CFE.

La demande de la Commission Santé Solidarité pour la réévaluation du montant du prêt d'honneur est soumise au vote des administrateurs :

PRET D'HONNEUR : AUGMENTATION DU MONTANT à 1500 € Avec des remboursements de 125 €/mois				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE				
ABSTENTION				
POUR	8	6	2	2

Approuvé à l'unanimité des membres présents.

POINT N° 6 : DECISION SUR LA CAUTION D'UN BENEFICIAIRE SUITE A UN PROBLEME DE MISE A DISPOSITION (location LEZIGNEUX)

Le Président rappelle les faits aux administrateurs.

Le bénéficiaire avait loué la salle de LEZIGNEUX le week-end du 21 et 22 mai. A 2h00 du matin, après l'intervention à deux reprises de la gendarmerie, il y aurait eu une altercation avec l'un des voisins de la salle.

Les membres du bureau du Conseil d'Administration ont décidé lors d'une cession du 2 juin, l'envoi d'un courrier RAR au bénéficiaire, pour l'informer de l'annulation d'une autre location qu'il avait demandée pour le week-end du 31/07 au 1/08 à venir.

Pour rappel, lors de la signature de la convention, un chèque caution est demandé au bénéficiaire, d'un montant de : 500 €.

Le Président souhaite recueillir aujourd'hui, l'avis des administrateurs sur le sujet. Que faisons-nous du chèque de caution ? On le rend ? On déduit une somme ? De quel montant ?

*Suspension de la séance à 11h25 à la demande de l'OS CFDT.
Reprise de séance à 11h35.*

A la suite de la suspension de séance, Ludovic MOUNIER (CFDT) prend la parole pour indiquer que leur organisation propose une correction de la convention. De plus, ils souhaitent pour sanction, la suspension des locations au bénéficiaire pour une période de 3 années.

Simon LOISEAU : la correction de la convention est justement une proposition que l'organisation CGT voulait proposer. Quant au code 9, il ne concerne que les vacances de la CCAS.

Jérôme COTE (CGT) : la convention mérite d'être revue et complétée. Concernant l'interdiction de mise à disposition des salles : 1 an maximum est plus adapté. Il propose également l'envoi d'un nouveau courrier RAR pour indiquer au bénéficiaire les décisions prises ce jour par le présent Conseil d'Administration. Il rappelle également, que ce bénéficiaire a participé à la remise en état des locaux, et ce de manière bénévole.

Simon LOISEAU : il faudra ajouter dans la convention une ligne indiquant que tous les frais engendrés par un problème inhérent à la location seront déduits de la caution versée (frais km liés à des réunions, frais postaux, etc).

A la suite de divers échanges, le Président propose aux administrateurs d'effectuer 3 votes différents pour décision des sanctions à appliquer dans l'immédiat :

RETENUE SUR CHEQUE DE CAUTION (frais divers)				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE	8		2	2
ABSTENTION				
POUR		6		

Rejeté à la majorité des membres présents.

<u>EXCLUSION POUR 3 ANS DE L'ENSEMBLE DES LOCATIONS DES SITES DE LA CMCAS LOIRE</u>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE	8		2	2
ABSTENTION				
POUR		6		

Rejeté à la majorité des membres présents.

<u>EXCLUSION POUR 1 AN DE L'ENSEMBLE DES LOCATIONS DES SITES DE LA CMCAS LOIRE</u>				
	CGT	CFDT	FO	CFE / CGC
CONTRE		6		
ABSTENTION				
POUR	8		2	2

Approuvé à la majorité des membres présents.

POINT N° 7 : DIVERS

❖ TOITURE LEZIGNEUX

Présentation de 2 devis demandés à des entreprises locales :

- Sté LOIRE TOITURE (devis du 06/01/2022) Montant : 39 598,66 € TTC
- Sté S.A.S. BEGONIN (devis du 25/03/2022) Montant : 27 777,42 € TTC



Devis BEGONIN
toiture LEZIGNEUX 2



LOIRE TOITURE -
Devis toiture LEZIGN

Ces 2 devis ont été réactualisés en raison de la hausse du coût des matières premières.

Le Président laisse la parole à Jérôme COTE en charge du dossier au sein de la Commission Patrimoine.

Jérôme COTE indique que 3 devis avaient été demandés ; l'un n'a pas été retenu car beaucoup trop important. La Commission Patrimoine a examiné les 2 autres et s'est positionnée sur le devis de l'entreprise BEGONIN en raison du montant proposé.

Le Président souhaite que le Conseil d'Administration se positionne sur le choix d'un de ces prestataires et que les travaux soient engagés (en raison de la flambée du cours des matériaux notamment et des délais d'intervention).

Intervention de Jean-Luc PRESLE (CFDT) : commentaires très satisfaisants sur le prestataire LOIRE TOITURE. Il connaît très bien l'entreprise et le technicien qui est intervenu pour l'étude du devis. Celui-ci lui a fait plusieurs recommandations pour la remise en état de la toiture. Cependant la société BEGONIN est très bien cotée sur le secteur également.

Suspension de séance à 12h16 à la demande de l'organisation CFE.

Reprise de séance à 12h18

Laurent BOUILLET prend la parole à la suite de la suspension de séance afin de faire part de l'avis de l'organisation CFE sur le sujet : l'étude des devis par la Commission Patrimoine n'a pas été assez poussée et nous manquons de précisions pour nous positionner, les critères de choix ne sont pas clairement exposés. Il propose que la Commission réétudie plus précisément le dossier et que la décision du choix de l'entreprise soit reportée à un prochain conseil d'administration.

Le Président décide alors que le dossier « toiture LEZIGNEUX » sera traité lors du prochain Conseil d'Administration du 4 octobre, après la réunion de la Commission Patrimoine prévue le 19 septembre prochain.

❖ ELECTIONS DU COMITE DE COORDINATION

Le Président indique aux administrateurs que les résultats des votes du mois de juin, pour l'élection des membres du Comité de Coordination leurs ont été transmis en annexe.



❖ PERMANENCES ELUS EN GARE

La CMCAS LOIRE recherche des « bonnes volontés » pour assurer les permanences en gare des élus, à l'occasion des départs en colonies de vacances.

Le Président rappelle également, que les élus de la CMCAS assurent de leur côté, les astreintes élus lors des vacances.

Un autre mail leur a également été envoyé, pour information sur le manque de convoyeurs cette année et la demande de candidatures pour ceux qui en ont la possibilité.

❖ GREEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE FINANCIER

Suite à l'Assemblée Générale du 16 juin, le grément de la prochaine C.C.F. sera acté lors du prochain CA du 4 octobre.

Le Président compte sur chaque organisation pour rechercher et présenter des candidats.

Sont candidats à ce jour : Claire DUMAS (CGT) Philippe COLLOMB (CGT) René GARCIA (FO) Pauline TRUPHEME (CFE).

❖ FORUMS DES ACTIVITES

La CMCAS Loire organise 2 forums d'activités les 9 et 10 septembre au stade CIVIER et le 23 septembre au TRANSVAL à Roanne. L'ensemble des SLVie, commissions, sections ont été sollicitées pour préparer une exposition à cette occasion.

En fin de conseil d'administration, le Président demande aux administrateurs s'ils ont des questions particulières ?

Question de Pascal DEVIGNAT (CFDT) : il aurait souhaité que soit évoqué lors d'un prochain CA, le problème de la répartition des heures de moyens bénévoles pour les délégués de SLVie qui participent à l'Assemblée Générale de la CMCAS.

Réponse de Philippe LHERBRET : il n'y a pas d'heures de moyens bénévoles pour les délégués selon la convention signée correspondante. Les délégués étant mandatés par leur syndicat, ils peuvent donc leur demander un détachement syndical.

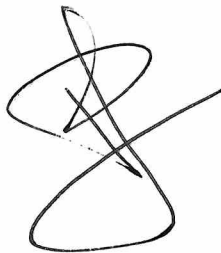
L'ordre du jour étant terminé, le Président clôture la séance et remercie les personnes présentes.

FIN DE SEANCE : 12h45.

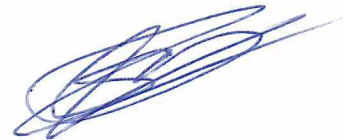
**PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE MARDI 4 OCTOBRE 2022**

(Lieu : A DEFINIR)

**Le Président de la CMCAS Loire
Philippe LHERBRET**

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

**Le Secrétaire Général
Simon LOISEAU**

A handwritten signature in blue ink, featuring a series of overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.